

Département de la Sarthe
Commune de NEUVILLE SUR SARTHE
Lotissement "Rue du Stade 2"

Date: 08/02/2021

PLAN DE VENTE LOT n°38

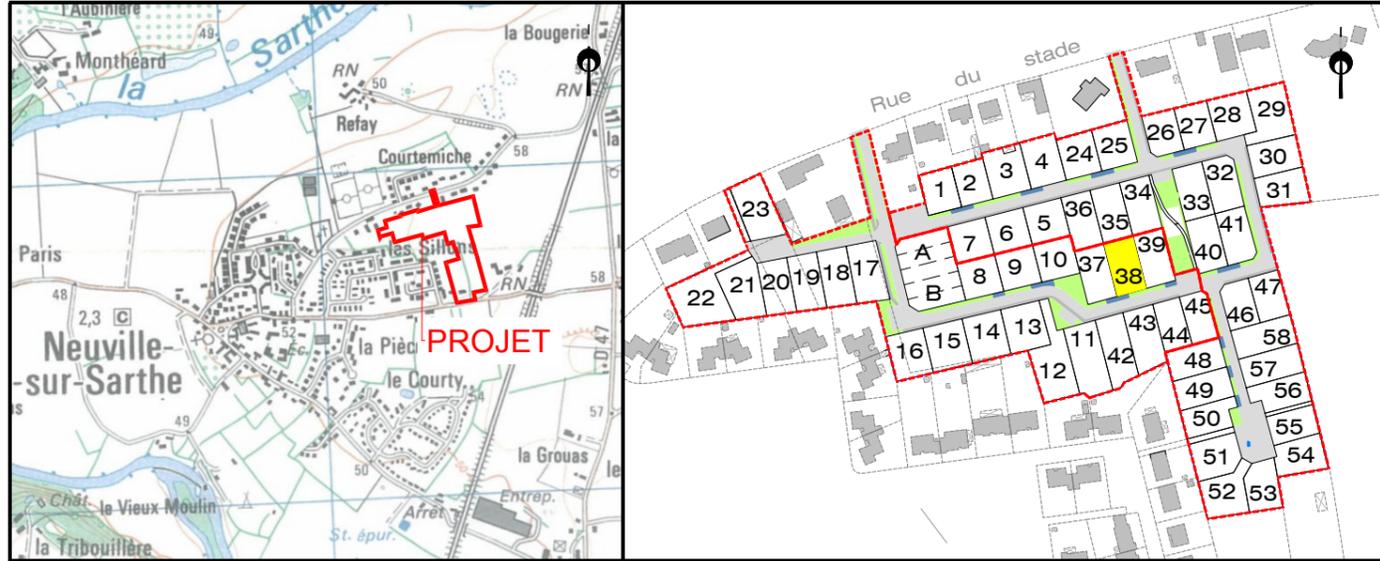
Cadastre: Section D n°...

Superficie Arpentée : --- m²

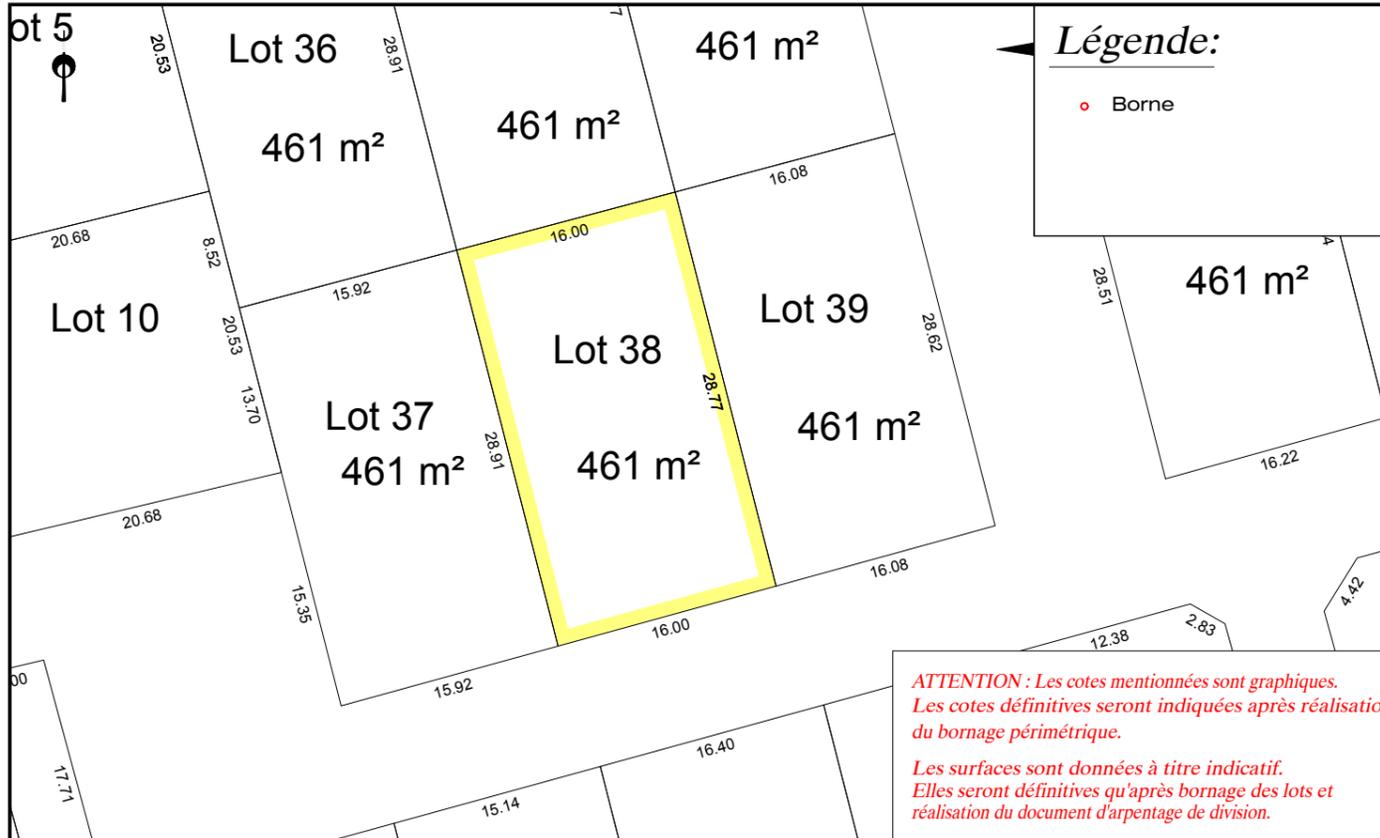
Surface de plancher : 160 m²

PLAN DE SITUATION - Sans échelle

PLAN D'ENSEMBLE - Sans échelle



PLAN DE BORNAGE- Echelle: 1/500



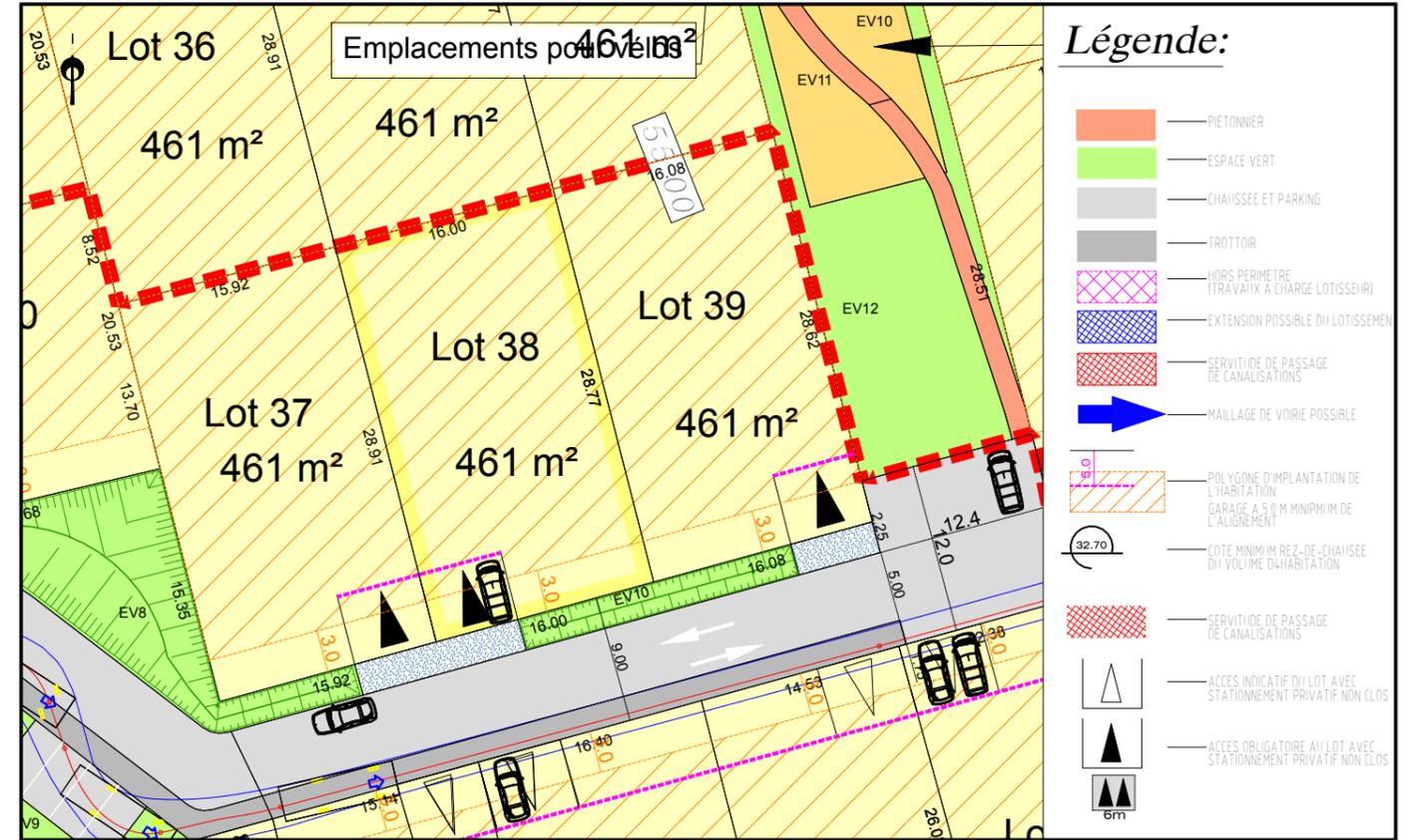
Légende:

• Borne

ATTENTION : Les cotes mentionnées sont graphiques. Les cotes définitives seront indiquées après réalisation du bornage périmétrique.

Les surfaces sont données à titre indicatif. Elles seront définitives qu'après bornage des lots et réalisation du document d'arpentage de division.

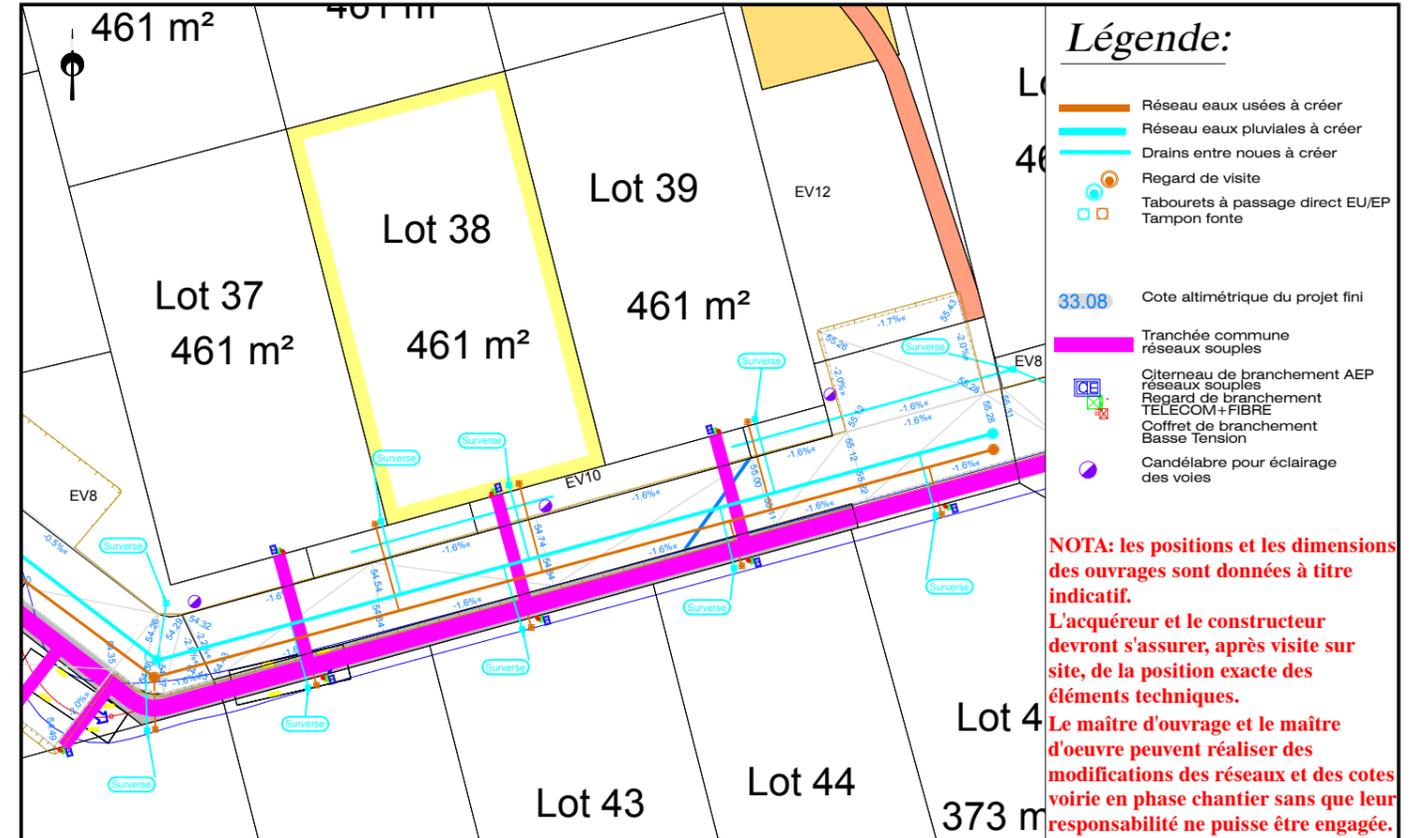
EXTRAIT DU REGLEMENT GRAPHIQUE- Echelle: 1/500



Légende:

- PIETONNIER
- ESPACE VERT
- CHAISSE ET PARKING
- TROTTOIR
- HORS PERIMETRE (TRAVAUX A CHARGE LOTISSEUR)
- EXTENSION POSSIBLE DU LOTISSEMENT
- SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS
- MAILLAGE DE VOIRIE POSSIBLE
- POLYgone D'IMPLANTATION DE L'HABITATION GARAGE A 5.0 M MINIMUM DE L'ALIGNEMENT
- COTE MINIMUM REZ-DE-CHAUSSEE DU VOLUME D'HABITATION
- SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS
- ACCES INDICATIF DU LOT AVEC STATIONNEMENT PRIVATIF NON CLOS
- ACCES OBLIGATOIRE AU LOT AVEC STATIONNEMENT PRIVATIF NON CLOS

EXTRAIT DE PLANS VRD - Echelle: 1/500



Légende:

- Réseau eaux usées à créer
- Réseau eaux pluviales à créer
- Drains entre noues à créer
- Regard de visite
- Tabourets à passage direct EU/EP
- Tampon fonte
- 33.08 Cote altimétrique du projet fini
- Tranchée commune réseaux souples
- Citerneau de branchement AEP
- Réseaux souples
- Regard de branchement TELECOM+FIBRE
- Coffret de branchement Basse Tension
- Candélabre pour éclairage des voies

NOTA: les positions et les dimensions des ouvrages sont données à titre indicatif.

L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer, après visite sur site, de la position exacte des éléments techniques.

Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.